

Les sondages faits par Henri d'Huart n'eurent aucun résultat « et cependant, écrit van Werveke, la découverte de houille aurait, déjà à cette époque, donné au Luxembourg la première place parmi tous les pays du monde, mais peut-être aussi nos ressources en minette seraient maintenant complètement épuisées » (9).

Le 4-6-1766, d'Huart écrit de nouveau à Cobenzl pour le prier de l'aider auprès de son oncle « dans son affaire pour la sortie des charbons ». De nouveau, il se réfère aux arrangements conclus entre les souverains autrichiens et lorrains et « à la réciprocité qui a toujours existé entre eux et leurs Etats ».

Cette réciprocité devait être souvent interprétée d'une façon plutôt unilatérale, car à plusieurs reprises, entre 1765 et 1766, le baron d'Huart se plaignit de ses difficultés avec les maîtres de forges lorrains, notamment les Wendel de Hayange, administrateurs de la forge de Villerupt (10).

Clôtons les détails concernant Jean-Philippe de Cobenzl en relevant qu'après avoir, en sa qualité de rapporteur au Conseil des Finances, attiré l'attention du Gouvernement central sur la mauvaise situation économique du duché de Luxembourg, il y fut de nouveau envoyé en 1767, pour diriger le dénombrement décrété par le Gouvernement de Vienne.

Voici maintenant quelques données concernant les mutations dans les biens ayant appartenu respectivement au baron d'Huart et à son épouse.

Comme nous l'avons vu, J. Fr. Henri G. d'Huart, qui était seigneur de Jamoigne, des Bulles, des Deux-Sosnes, de Bertrange, de Rodange, etc., vendit la première de ces terres en 1750.

Par un acte de renonciation conservé aux archives de la commune de Chevron, il renonça aux droits qu'il pouvait avoir sur les fiefs de Grimbiéville et de Grimbiémont, du chef de son aïeule Jeanne Marguerite d'Huart (11).

Il aliéna aussi la maison de la rue Saint-Jacques sur laquelle étaient assignés les 3 maldres de seigle qui, selon le testament de sa grand-tante Odile-Dorothee, devaient être distribués chaque année aux pauvres (12).

Le 2-10-1761 eut lieu une transaction concernant les forges et fourneaux de Lopigneux (annexe d'Arrancy) entre l'abbé cistercien de Châtillon (diocèse de Reims) pour son couvent et celui de Clairefontaine ; J. Fr. H. G. baron d'Huart, seigneur et maître des forges de La Sauvage, Herserange, etc., à cause de sa femme ; et les cohéritiers de celle-ci dans la succession de feu les époux de Villers, parents de la baronne d'Huart (13).

Dans un accord signé le 17-6-1766 au château de Malavillers (bailliage de Briey) avec les héritiers de feu la baronne de Haën née Blanchard, Henri d'Huart et sa femme figurent avec le marquis de Raigecourt (agissant aux droits de son épouse née comtesse de Saintignon), J. Ch. Adam, marquis de Villers, résidant à La Sauvage, et les époux Ph. Jacques de Martiny-de Villers, en tant qu'héritiers du baron Jacques-Godefroy de Haën, seigneur de Servigny, etc., décédé à Thionville en 1696 (14).